

Études Épistémè

Revue de littérature et de civilisation (XVI^e – XVIII^e siècles)

45 | 2024

Représentations et Usages de la Saint-Barthélemy, 1572-2022 / Mariamne et Hérode en Europe : métamorphoses d'une histoire antique, XVI^e-XVII^e siècles

Représentations et usages de la Saint-Barthélemy, 1572-2022

Mémoires vives

La juste vengeance de Dieu et du roi. La Saint-Barthélemy



ACCUEIL

CATALOGUE

DES 652

REVUES

OPENEDITION SEARCH

Tout

OpenEdition

1629)

The Just Vengeance of God and the King. St. Bartholomew's Day Massacre as an Argument for Religious Violence in Zealous Catholic Libels (1585-1629)

ALEXANDRE GODERNIAUX

<https://doi.org/10.4000/12v7p>

Résumés

Français English

À travers une sélection de libelles publiés par les catholiques zélés durant trois séquences correspondant à autant de pics des conflits interconfessionnels français, cet article propose, d'une part, de reconstituer les stratégies présidant à l'exploitation de la mémoire de la Saint-Barthélemy à des fins d'argumentation et de positionnement politique et religieux, notamment en révélant quelles analogies sont effectuées entre cet événement et le contexte dans lequel paraissent les textes le mentionnant. D'autre part, faisant la part belle aux pratiques discursives, il montre comment le déploiement de telles stratégies a eu pour conséquence le façonnage de plusieurs interprétations *a posteriori* des événements de 1572, envisageant

successivement son attribution à Charles IX, sa lecture comme la preuve d'une bénédiction divine, et enfin l'exploitation de la combinaison de ces deux motifs afin de légitimer la Saint-Barthélemy, voire de suggérer la prise d'initiatives comparables. À travers ce double questionnement, l'article montre que la Saint-Barthélemy a été considérée par les libellistes comme un épisode historique commun, exploitable, comme bien d'autres, à titre d'*exemplum* permettant d'effectuer des revendications politiques au présent grâce à des analogies avec le passé. Il révèle ensuite que l'instrumentalisation de sa mémoire permet de définir les catholiques zélés par un double rejet de l'édit de Nantes (tant en matière d'oubli que de cohabitation pacifique). Enfin, il montre que les conflits politiques et religieux du début du XVII^e siècle ont été pensés en liens étroits avec ceux des décennies précédentes, et invite les chercheurs à eux aussi les envisager comme tels.

Through a selection of libels published by zealous Catholics during three peaks of French interconfessional conflicts, this article proposes, on the one hand, to reconstitute the strategies presiding over the exploitation of the memory of the St. Bartholomew's Day massacre for purposes of politico-religious argumentation, in particular by revealing what analogies are made between this event and the context in which the texts mentioning it appeared. On the other hand, focusing on discursive practices, it shows how such strategies resulted in the shaping of several *a posteriori* interpretations of the events of 1572, successively considering its attribution to Charles IX, its reading as proof of a divine blessing, and finally the exploitation of the combination of these two motives in order to legitimize St. Bartholomew's Day massacre or even to suggest comparable initiatives. Through this double questioning, the article shows that the libellists considered St. Bartholomew's Day massacre as a common historical episode that could be exploited, like many others, as an *exemplum* for making political claims in the present thanks to analogies with the past. It then reveals that the instrumentalisation of its memory led to define the zealous Catholics through a double rejection of the Edict of Nantes (both in terms of oblivion and peaceful cohabitation). Finally, it shows that the political and religious conflicts of the early 17th century were thought of in close connection with those of the preceding decades, and invites scholars to consider them as such as well.

Entrées d'index

Mots-clés : polémique, libelles, guerres de religion, Ligue catholique, Louis XIII, Contre-Réforme

Keywords: polemics, libels, wars of religion, Catholic League, Louis XIII, Counter-Reformation

Texte intégral

- 1 En août 1593, tandis que « dans Paris court le bruit d'un attentat qui aurait lieu le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy¹ », Pierre de L'Estoile note, dans son *Journal du regne de Henri IV* : « Le mardi 24^e de ce mois, jour Saint Berthelemi, le gendre du president de Nulli me dit que son beau-père estoit malade d'apprehension d'une vision qu'il avoit eue la nuit du feu president de La Place », tué à Paris en 1572². Une trentaine d'années plus tard, en septembre 1621, Laurent Bouchel, avocat au Parlement de Paris, écrit, dans son *Journal* : « Le vendredi 24 de ce mois, ceux de la Religion à Paris eurent de grandes alarmes à cause des bruits qui couraient partout, qu'en bref on devait faire d'eux une Saint-Barthélemy ». En dépit des propos rassurants du gouverneur, le dimanche 26, les protestants qui se rendent au temple de Charenton sont attaqués par des catholiques affirmant vouloir venger le duc de Mayenne « tué devant Montauban par ces chiens de huguenots » : les protestants sont battus, le temple brûlé, des maisons du faubourg pillées³.
- 2 Dans les cinquante années qui suivent les mâtines parisiennes, la Saint-Barthélemy semble donc avoir constitué un prisme par lequel catholiques et protestants ont appréhendé leurs différents affrontements. La persistance du motif des massacres

s'explique donc avant tout par celle des conflits interconfessionnels eux-mêmes : bien que l'édit de Nantes ait imposé l'oubli des événements des troubles du XVI^e siècle et la cohabitation pacifique entre catholiques et protestants⁴, le royaume est loin d'avoir connu une paix religieuse totale et immédiate, ce qui a conduit certains historiens à reconsidérer les limites chronologiques du phénomène connu sous le nom de « guerres de Religion⁵ ». S'inscrivant dans cette réévaluation, le présent article souhaite étudier les modalités et les enjeux de la mémoire de la Saint-Barthélemy dans la polémique produite en France de 1585 à 1629 : durant cette période où l'affrontement interconfessionnel a connu des phases de latence et de réactivation, comment les événements de 1572 ont-ils été exploités afin de vivifier les conflits religieux entre protestants et catholiques ? Au sein du camp catholique, les individus poursuivant un tel objectif peuvent être qualifiés de zélés⁶, par opposition à ceux qui, suivant les préceptes henriciens, choisissent la voie de la cohabitation pacifique et peuvent dès lors être nommés catholiques royaux : pourquoi et comment ont-ils contrevenu conjointement aux deux prescriptions de l'édit de Nantes – « oubliance⁷ » et cohabitation pacifique ?

- 3 Seront envisagées d'un seul regard trois séquences correspondant à autant de pics des conflits interconfessionnels et de production d'imprimés polémiques : la Ligue, la minorité de Louis XIII et les guerres de Rohan⁸. Deux questionnements les étudieront conjointement. Il s'agira d'une part de reconstituer les stratégies politiques et religieuses présidant à l'exploitation catholique zélée de la mémoire de la Saint-Barthélemy, notamment en révélant quelles analogies sont effectuées, explicitement ou non, entre cet événement et le contexte dans lequel paraissent les libelles le mentionnant. D'autre part seront envisagées les pratiques discursives : les libelles fondent leur interprétation de la Saint-Barthélemy sur le récit qu'ils en fournissent, or le contexte polémique engendre une malléabilité de la mise en texte des événements passés⁹. Dès lors, la mémoire des faits est forgée à l'aune des besoins argumentatifs : ce n'est pas tant le récit qui conditionne l'interprétation que l'inverse. Par conséquent, l'exposé est structuré par les lignes dirigeant la narration des faits dans les libelles zélés : il s'agit de montrer successivement comment les catholiques ont exploité l'attribution du massacre à Charles IX, comment ils ont interprété l'événement comme la preuve d'une bénédiction divine, et enfin comment la combinaison de ces deux motifs a permis de légitimer la Saint-Barthélemy, voire de suggérer la prise d'initiatives comparables.

Une initiative royale

- 4 Les narrations catholiques zélées de la Saint-Barthélemy se démarquent en premier lieu du fait qu'elles en font une initiative royale. Alors que la question de la responsabilité des massacres a fait couler beaucoup d'encre chez les historiens¹⁰, pour leurs défenseurs des années 1570, la réponse ne fait aucun doute : cette action est attribuable à Charles IX, qui a ordonné l'exécution des membres d'une conspiration contre le bien public¹¹. L'imputation des massacres au roi se retrouve également sous la plume des protestants¹² et dans la communication du Valois, qui célèbre la Saint-Barthélemy en faisant de la violence une concrétisation de la *virtus* royale par laquelle il se distingue du commun des mortels¹³. Les travaux de Denis Crouzet ont montré que les zélés, qui sentaient jusqu'alors un décalage « entre [...] un rêve de violence purificatrice, et la reconstruction royale d'un ordre humain conforme à l'ordre de l'harmonie universelle », ont loué le roi qui, par l'organisation

de la Saint-Barthélemy, renouait avec leurs aspirations profondes de violence désangoissante et inaugurerait « un grand espoir de paix eschatologique¹⁴ ».

- 5 Pendant la Ligue, le fait que la Saint-Barthélemy soit une initiative imputable au roi Charles IX constitue un argument dirigé par maints libelles contre Henri III. Ainsi, l'imprimé célèbre intitulé *La vie et faicts notables de Henry de Valois*, qui récapitule dans une optique faussement historicisante et clairement polémique les différentes actions d'Henri III depuis sa naissance jusqu'au temps de la Ligue, loue l'action menée en son temps par « le roy Charles 9. (qui a trop peu duré à la France, afin d'y extirper l'heresie, comme il avoit commencé)¹⁵ », et la contraste avec l'attitude de son frère :

Lors de la saint Barthelemy, le duc d'Anjou divulga, à un gentil-homme, le secret du roy Charles, qui eust esté un grand mal pour la religion catholique, si on n'y eust remedié. En cela il monstra davantage quelle assurance on peut trouver en luy, ressentant en tout sa temerité & inconstance.¹⁶

- 6 Le fait que la Saint-Barthélemy constitue une action louable, et qu'il aurait été préjudiciable au catholicisme qu'elle n'ait pas lieu, est une évidence pour le libelliste, qui ne cherche pas à argumenter cet énoncé. C'est un présupposé partagé par l'auteur et ses lecteurs, un élément évident d'une culture collective à la construction aboutie, l'indice de l'existence d'une communauté qui se définit comme le rassemblement de ceux qui, en 1589, jugent favorablement la Saint-Barthélemy, et qui se confond peut-être avec la Ligue.

- 7 L'attribution explicite de la responsabilité des massacres à Charles IX est le point de départ de la confrontation des portraits de deux rois : celui qui a commandé cette action inespérée et celui qui faillit la faire échouer. Ainsi, la mémoire de l'événement permet de préciser quel type de roi est Henri III en l'opposant à son frère : leur action divergente lors de la Saint-Barthélemy prouve que Charles IX était autant défenseur de la religion catholique qu'Henri III est son ennemi¹⁷. Plus le récit du libelle avance vers le début du règne du dernier Valois, plus la dichotomie entre lui et son prédécesseur se fait visible : « Henry de Valois [s'est] adonné jusques au bout à servir de ruyne à toute la France [...]. Aussi le prevoyoit assez le roy Charles, vray François, pour ce il fut joyeux que son frere desiroit s'en aller hors de son royaume¹⁸. »

- 8 Ainsi, alors que dans la décennie 1570, les catholiques sont rapidement passés de l'euphorie à la déception, constatant que la Saint-Barthélemy n'allait pas mettre un terme à la guerre mais la conduire à s'éterniser¹⁹, au moment où la Ligue entre dans une phase d'opposition ouverte avec Henri III, le désastre que le règne du dernier Valois constitue à leurs yeux les conduit à jeter un regard moins critique sur celui de Charles IX et sur son action lors de la Saint-Barthélemy : par effet de comparaison, les massacres apparaissent moins comme un échec que comme une décision salutaire mais hélas inaboutie. On l'observe bien vers la fin du récit, quand *La vie et faicts notables de Henry de Valois* indique :

Si Henry de Valois eust senty aucunement sa generosité, il eust fait plutost achever le monument du tres-chrestien & invincible Henry 2. son père, & en eust erigé d'autres aux roys, ses feres, deffenseurs de la religion catholique, afin d'en eterniser la mémoire.²⁰

- 9 Une puissante dichotomie gomme toute trace d'imperfections chez Charles IX et de bonnes actions chez Henri III, élevant le premier au rang de dernier bon roi en date et rabaissant le second à celui d'individu indigne du nom de souverain²¹. Le monarque de l'échec devient celui d'« un rêve perdu²² » : en mars 1596, un jeune homme nommé La Ramée est arrêté à Reims alors qu'il « prétendait être le fils de

Charles IX et de la reine Elisabeth » et avoue « que son intention est de parachever la Saint-Barthélemy commencée par son père ». Attribuer les massacres à Charles IX permet aux ligueurs de se tourner vers le passé dans leur « quête nostalgique et désespérée d'un vrai roi, inspiré mystiquement de Dieu²³ », et, partant, de souligner que le présent, dont Henri III est le représentant, n'est pas le lieu où chercher un tel souverain.

- 10 Avant 1596, plusieurs libelles, que La Ramée a pu se procurer, brossent un portrait des deux Valois dans une logique de confrontation axiologique. En 1589 paraît ainsi l'imprimé intitulé *De l'excommunication & censures ecclesiastiques encourues par Henry de Valois*, qui historicise le conflit en cours en indiquant que Charles IX, « apres avoir avec l'aage gaigné un bon jugement » et

[...] ayant descouvert leur [la] perfidie, trahison & faulseté [de « ses rebelles heretiques »], il a trouvé moyen et commodité d'en prendre vengeance selon leurs demerites. Et si nos pechez n'eussent esté en cause du raccourcissement de ses jours, il nous eust en peu de temps delivrez de l'infection de ceste vermine heretique.²⁴

- 11 Le libelle narre qu'ensuite, les catholiques placent de grandes attentes en Henri III, dont ils espèrent « que dès sa premiere entree, il ne falleroit d'achever ce que le feu roy Charles son frere & predecesseur avoit si bien commencé pour l'extermination des heretiques en France²⁵ ». La déception ressentie par les catholiques devant l'action qui fut finalement celle du Valois ouvre la voie à l'énoncé de vives critiques à son encontre.

- 12 Sous le règne de Louis XIII, c'est un autre parallèle qui est dressé avec le roi Charles IX par un libelle antiprotestant publié en 1615 et intitulé *Advis donné au roy avant son depart sur les mauvais desseins des ennemis de son Estat*²⁶. L'identité des ennemis que le libelle mentionne en son titre n'est pas claire. En ses premières pages, il interpelle le jeune Bourbon en ces termes : « Vous avez usé jusques à present d'une clemence & d'une misericorde trop grande envers tant de rebelles qui sont en vostre France²⁷ », ce qui pourrait désigner les princes qui, emmenés par Condé, sont entrés début 1614 en opposition ouverte à Marie de Médicis²⁸ ; toutefois, plus tard, l'*Advis donné au roy* accuse ces rebelles d'exploiter la désunion des princes et de faire semblant de croire que Condé est « le guarand de leurs fautes²⁹ ». Quoi qu'il en soit, le libelle utilise des mots très fermes pour condamner ceux qu'il désigne comme ennemis de l'État, puisque, s'adressant à Louis XIII, compare leur action au

[...] degast qu'ils ont fait en plusieurs endroits de vostre royaume pendant le bas âge de Charles neusviesme, qui apres sa majorité, quelques recherches & punition qu'il ait faict de leurs personnes aux saisons les plus caniculaires pour eux, ils ont trouvé tousjours invention de se garantir comme la mauvaïse herbe parmy le bon bled.³⁰

- 13 Dans ce passage, l'équivalence entre les ennemis de Louis XIII en 1615 et ceux qui furent punis par Charles IX en 1572 est totale : le pronom « ils » fait des hommes du XVII^e siècle les continuateurs de ceux du XVI^e. Ces individus ne sont pas simplement comparables ou héritiers les uns des autres : ce sont eux. Sous la plume du libelliste, l'ambiguïté syntaxique constitue alors une arme rhétorique puisqu'elle permet d'interpréter ce passage comme une accusation implicite, dirigée contre les protestants, et d'exploiter un désaccord politique pour raviver des querelles confessionnelles. De même, ce n'est que par allusion (les « saisons caniculaires » renvoyant au mois d'août) que le libelliste laisse entendre que la Saint-Barthélemy était utile mais insuffisante. Arme rhétorique, l'ambiguïté a aussi pu prémunir

l'imprimeur d'une action répressive contre un texte trop ouvertement zélé. Significativement, l'ambiguïté disparaît quand l'auteur de l'*Advis* énonce au roi la solution au problème qu'il identifie : « Faictes, Sire, commandez que justice soit faicte de tels semeurs de zizanie, de tels corrupteurs de sujets, de tels perturbateurs du repos public, de tels remueurs d'Etat, de tels rebelles, seditieux & factieux partisans³¹ ». Le besoin de violence royale est certain, mais pas l'identité de la cible. Toutefois, du fait de l'allusion transparente à la Saint-Barthélemy, et de l'association possible des rebelles aux protestants du XVI^e siècle, le lecteur de l'*Advis donné au roy* peut conclure que, si un même mal doit subir un même traitement, la justice royale doit consister en une violence débridée à l'encontre des protestants.

Un miracle divin

14 Dans les libelles publiés à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, les catholiques zélés s'accordent sur une seconde caractéristique de la Saint-Barthélemy : un tel événement ne peut qu'être un miracle, un signe de la bénédiction de Dieu envers ses fidèles. Sur ce point, les polémistes zélés s'opposent à l'interprétation officielle des faits dans les années 1570, qui indique de manière explicite que le geste de Charles IX ne visait qu'à punir des rebelles et non des hérétiques³². En revanche, ils récupèrent ici aussi l'interprétation formulée par les textes publiés par les catholiques zélés dans la foulée de l'événement. Ainsi, par exemple, narrant dans un sonnet son désir d'observer le cadavre de l'amiral de Coligny, le très zélé Louis Dorléans écrit, en 1572 : « Mes yeux l'ont voulu voir, pour remarque éternelle/ De l'ire que mon Dieu sur sa tête a fait choir³³ ».

15 Le même motif (la description du cadavre de l'amiral) est exploité pour étayer la même interprétation de la Saint-Barthélemy (une intervention de Dieu sur terre) en 1586, quand Jean Dorat publie un poème « Sur Gaspard de Coligny, de son vivant amiral de France » :

Cil qui estoit jadis chef des voleurs d'Eglises/ Gaspar, a mis sans chef, fin à ses entreprises / Cil qui profane & saint de ses mains ravissoit, / En luy manchot de mains figure on n'apperçoit. [...] Ennemy de croix sainte, / En une croix infame il pend [...]. / Et pource que gaussant les images rompus, / Vif à Dieu & aux saints il monstroït le derriere, / Mort les pieds contremont il faict au vent banier.³⁴

16 Par rapport à Dorléans, Dorat apporte une précision : si Coligny a été tué par Dieu, c'est parce qu'il a offensé le Ciel à travers une série de sacrilèges. Son cadavre est œuvre de justice divine car il prouve que l'amiral a été puni par là-même où il avait péché.

17 L'association entre action divine et justice punitive se retrouve dans le libelle au titre éloquent *La contrepoison contre les artifices et inventions des politiques & autres ennemis de la religion catholique*, que la Ligue publie en 1589, et qui interpelle ainsi les catholiques modérés³⁵ :

L'ennemy du genre humain a suscité hypocrites & faux-freres qui, feignans d'estre bons catholiques, avanceront quelques propos ambigus [...], diront que Dieu est juste, & qu'il mesure les hommes de mesme mesure qu'ils ont mesuré les autres [...]. O supposts du diable, ennemis de Dieu & de l'Eglise ! Vous voulez donc dire que Coligny & ceux de sa faction ont esté injustement tuez ; vous regrettez donc que ce brigand a esté prevenu, & n'a eu loisir de ruiner de fond en comble ceste pauvre France, en laquelle se voient aujourd'huy tant

d'églises & monasteres abbatu pour vestiges de sa meschanceté & hostilité [...].
Les grandes affaires, sont-ce pas celles esquelles il faut proceder avec plus
grande justice & equité ?³⁶

18 La mort infligée par un Dieu intransigeant a non seulement puni avec « justice et équité » les sacrilèges commis par Coligny, mais elle a également joué un rôle préventif en l'empêchant de se rendre coupable d'autres méfaits contre la religion catholique. Ceux qui refusent d'admettre que, ce faisant, Dieu a été un bon juge envers ses adversaires et un père protecteur envers ses fidèles, sont accusés de faire eux-mêmes partie du camp des « ennemis de Dieu & de l'Eglise ». La convocation de la mémoire de la Saint-Barthélemy et son interprétation comme miracle divin permettent donc aux libellistes ligueurs de condamner l'attentisme, qui serait une caractéristique des politiques, opposés aux zélés qui, eux, agissent quand le besoin s'en fait sentir, en cas de « grande affaire ». Ainsi, le souvenir des mâtines parisiennes est exploité pour polariser les catholiques en deux camps distincts. Non sans conséquence sur le récit des événements puisqu'en rupture nette avec la version officielle, le libelliste ligueur efface le rôle du roi pour faire de la Saint-Barthélemy un acte de pure justice divine.

19 L'affirmation selon laquelle la Saint-Barthélemy est un acte purement divin s'observe également dans *Le fleau de Henry, soy disant roy de Navarre*, libelle publié par la Ligue en 1589. Bien que cet imprimé soit, comme son titre l'indique, dirigé contre Henri de Bourbon, une épigramme finale, probablement ajoutée *in extremis*, exploite le fait que le régicide d'Henri III ait eu lieu le 1^{er} août de cette année, soit vingt-trois jours avant le quinzième anniversaire de la Saint-Barthélemy :

Plus que tous les saints dont la feste / On solennizoit en ce mois, / Saint
Barthelemy j'estimois, / Dont le cousteau trancha la teste / Au chef des traistres
huguenots ; / Mais saint Pierre enviant ce los / Du cousteau ayant souvenance,
/ Dont jadis Malchus il blessa³⁷, / À un Jacobin l'addressa / Pour tuer le tyran
de France. / Craignez donc, ô perfides rois, / De ce cousteau la juste peine, /
Car Jesus ne va plus en croix / Pour commander qu'on le rengaine.³⁸

20 Dessinant deux héritages directs (matérialisés par un couteau transmis de génération en génération), l'un entre Coligny (« chef des huguenots ») et Henri III (chef des politiques d'après plusieurs autres libelles ligueurs³⁹), l'autre entre l'action des catholiques parisiens de 1572 et celle de Jacques Clément en 1589⁴⁰, le libelle exploite la mémoire de la Saint-Barthélemy pour inscrire le combat des catholiques militants dans une longue histoire : l'arme si bien employée contre l'amiral a miraculeusement été transmise au jacobin et a permis de délivrer deux fois le royaume d'un traître à la religion et à la France. La succession de ces succès appelle implicitement à la poursuite du combat, en l'occurrence contre celui que le libelle accuse d'être à présent l'ennemi principal des catholiques et que les ligueurs soupçonnent de vouloir devenir roi pour se venger des événements de 1572⁴¹. La nature divine de la Saint-Barthélemy joue ici un rôle argumentatif primordial, puisqu'elle permet au libelliste de démontrer que la loi de Dieu doit constituer la norme suprême et que, quand l'action du roi entre en contradiction avec elle, les bons catholiques ont le devoir de privilégier l'obéissance à Dieu, ce qui peut les autoriser à rompre avec leur fidélité au roi⁴².

Une juste violence

21 Le fait que la Saint-Barthélemy émane directement de Dieu tout en étant exécutée par le roi constitue la garantie du concept central permettant de légitimer les massacres voire de suggérer de nouvelles tentatives d'élimination des protestants par la violence : la justice. L'imbrication de ces trois éléments dans la description des mâtines parisiennes – une initiative juste, divine et royale – apparaît avec clarté dans le libelle intitulé *La trompette du Salut, aux huguenots de ce temps*, paru en 1622. L'imprimé recourt au principe de latin farci, un jeu littéraire consistant à découper un texte latin en petits tronçons de quelques mots et à les entrecouper de strophes françaises⁴³. Le texte latin peut continuer à se lire indépendamment du français, mais les strophes françaises ne font sens que complétées par les mots latins. Dans *La trompette du Salut*, la farce de vers par le psaume 95 (Vulg. XCIV) permet de tenir le discours suivant :

Par tous moyens vos heretiques / [ont tenté] D'abolir la foy catholique, / Pour ces enseignements pervers, / [vos peres] Sont maintenant dans les enfers. / Par leur seditieuse guerre, / Estans encore sur la terre, / [ils ont mis à l'épreuve] Charles regnant leur ennemy, / [et ils ont vu] Le jour de S. Barthelemy. / Je veux (dit Dieu) vostre deffaicte, / Pour autant que point vous ne faictes [mes œuvres].⁴⁴

22 Charles IX a agi avec justice en ordonnant le massacre de la Saint-Barthélemy, puisqu'il a puni des individus coupables de sédition, autrement dit du plus grand crime qu'on puisse commettre contre le roi, et Dieu a fait de même en permettant la défaite de ceux qui œuvraient contre lui : l'action conjointe de Dieu et du roi est donc source de justice.

23 *La trompette du Salut* reprend à son compte les justifications de la Saint-Barthélemy forgées dans la foulée des événements par Charles IX – qui, en septembre 1572, se mit en scène comme un auteur de justice guidée par la gloire de Dieu et du royaume⁴⁵ – mais aussi l'argumentation des catholiques – qui avaient la conviction d'agir en état de légitime défense. De fait, durant les années qui précèdent les mâtines parisiennes, de nombreux témoins soulignent que la présence de protestants au sein de villes à majorité catholiques, et notamment dans la capitale, suscite un fort sentiment de menace. Par conséquent, en 1572, il s'est agi de tuer l'autre avant d'être tué par lui⁴⁶. D'après Jacques Sémelin, la crainte de l'autre constitue un moteur récurrent du massacre. L'historien parle de « rhétorique de la survie⁴⁷ » : le discours produit par ce qu'il nomme des « leaders d'opinion » joue alors un triple rôle-clef, prenant acte des malheurs vécus par un groupe, identifiant des coupables et appelant à s'en débarrasser. Il s'agit donc de construire une unité impliquant que tout ce qui en serait exclu constitue par essence une menace pour cette unité. Cette menace doit être éliminée par tous les moyens possibles, y compris le massacre.

24 Or, si, au XVI^e siècle, ce type de discours est employé avec une telle fréquence qu'il structure la polémique ligueuse, au XVII^e, il sera activement combattu par Louis XIII et Marie de Médicis, qui cherchent à installer durablement le principe de cohabitation pacifique établi par l'édit de Nantes⁴⁸. La menace entame donc un reflux partiel : dans les années 1610 et 1620, son exploitation pour justifier l'emploi de la violence à l'encontre des protestants est la marque des textes les plus zélés. *La trompette du Salut* est donc à considérer comme tel, de même qu'un autre libelle paraissant lui aussi en 1622 et intitulé *L'enfer de l'advocat de Montauban*. Cet ouvrage en vers, signé Jean Auvray⁴⁹, réplique à la *Méditation d'un advocat de Montauban sur les mouvemens de ce temps* qui, la même année, exploite la cinglante défaite des troupes royales assiégeant la ville (septembre 1621) pour pousser un « cri

de victoire » protestant et appeler à la lutte contre le roi⁵⁰. Auvray prend donc la plume afin de répondre à des revendications explicitement huguenotes et hostiles à Louis XIII. Or, comme nous allons le voir, il fait de cette situation d'élocution un avantage lui permettant d'exprimer un discours zélé dans une œuvre qu'il signe de son nom, contrairement aux autres libellistes catholiques qui choisissent de manière quasi-systématique l'anonymat. Auvray se présente donc comme un défenseur du roi qui réagit à un texte protestant coupable de lèse-majesté et fait de cette posture un tremplin pour énoncer des revendications qui vont à l'encontre de la politique menée par Louis XIII. La défense du roi est donc une façade dissimulant l'énoncé de critiques contre sa politique trop conciliante envers les huguenots.

25 En effet, sous la plume d'Auvray, la victoire des huguenots à Montauban est un avertissement qui doit rappeler les désastreuses conséquences qu'un triomphe total des protestants aurait pour le royaume : « Bientost seroit la France en feu de tous costez, / Les oyseaux se paistroient de nos chairs massacrées, / Les rivieres, de sang, regorgeroient pourprées⁵¹ ». Les supplices que les protestants infligent d'ores et déjà à la France sont annonciateurs de ce qu'ils feraient s'ils obtenaient davantage de pouvoir :

Je ne veux pour tesmoins que les places rebelles / Où de ces vipereaux les
vengeances cruelles / Feroient trembler d'horreur les demons furieux. [...] /
Helas ! combien de fois vos sanglantes furies / De nos temples sacrez ont fait
des boucheries, / Le sang y fume encor, & sans verser des pleurs / Je n'en peux
dans ces vers exprimer leurs malheurs.⁵²

26 Le tableau désastreux que brosse Auvray vise à susciter chez le lecteur la crainte d'un quotidien rempli de persécutions et identifie les protestants à des barbares assoiffés de sang⁵³. La menace est essentiellement d'ordre confessionnel, puisque les huguenots sont accusés de persécuter les catholiques en raison de leur foi, mais pas seulement, puisqu'Auvray lie la haine des catholiques à la sédition envers le roi : « Violent nos tombeaux, dérober nos calices / Fouler l'hostie aux pieds, enfoncer inhumains / Au sang des innocens vos fraticides mains / Et médire des roys d'une rage animée, / Appelez-vous cela Eglise reformée⁵⁴ ? ». C'est donc le spectre d'une Saint-Barthélemy à l'envers qui est brandi par l'auteur.

27 Dans ce passage, Auvray s'inspire et réécrit librement des vers de la *Continuation du discours des miseres de ce temps* de Ronsard (1562)⁵⁵. Cet élément mériterait des analyses d'une ampleur supérieure à celle qu'il est possible de lui accorder dans le cadre de cette enquête. On se contentera ici de souligner, premièrement, que Ronsard a explicité sa sensibilité quant à la postérité de ses vers, oscillant entre désirs de mémoire et d'oubli⁵⁶, et que son *Discours* a fait l'objet de parodies, de réinterprétations et de réécritures multiples depuis le moment de sa publication jusqu'à très tardivement dans la première modernité, plusieurs cas de décontextualisation / recontextualisation témoignant du rôle matriciel de Ronsard dans des textes littéraires et polémiques de nature très variée⁵⁷. Par ailleurs, la reprise de la *Continuation* par Auvray ne constitue pas une déformation de la portée du texte, mais une illustration du tournant qu'on observe en 1562 chez Ronsard : après avoir plaidé en faveur de la paix entre chrétiens et de la concorde nationale (notamment dans le *Discours*), l'auteur appelle à réprimer par le fer et le feu les protestants rebelles, surtout quand ils se sont rendus coupables de profanations (ce à quoi fait explicitement référence la *Continuation*)⁵⁸. En reprenant les vers de Ronsard soixante années après leur publication, Auvray a peut-être voulu suggérer une continuité entre les troubles de religion du XVI^e siècle et le conflit des années 1620. Quelques lignes plus bas, l'auteur se fera plus explicite sur les analogies entre

les protestants d'hier et d'aujourd'hui.

- 28 En effet, en identifiant des malheurs et en désignant leurs coupables, Auvray produit, avec *L'enfer de l'advocat de Montauban*, un discours très proche du schéma décrit par Sémelin. La correspondance se fait presque parfaite quand le poète ajoute d'autres vers, qui font de la menace pesant sur les catholiques une porte d'entrée vers la violence à l'encontre des protestants. Significativement, c'est à ce moment qu'est exploitée la mémoire des mâtines parisiennes :

Vous nous reprocherez la Saint Barthelemy, / Mais ce brazier ne fut allumé
qu'à demy, / C'estoit lors que devoit et que pouvoit la France / Exterminer ce
monstre au point de sa naissance. / Ce feu devoit s'esteindre avant qu'il fut
plus grand, / Par trop storer la playe incurable on la rend, / La moisson, (dira
t'on) n'estoit pas encor meure, / Si falloit-il ce chanchre amputer de bonne
heure, / Il n'auroit pas gaigné les membres principaux.⁵⁹

- 29 Alors que le caractère inachevé de la Saint-Barthélemy avait conduit les catholiques zélés du XVI^e siècle, constatant leur échec, à entrer dans un grand repentir collectif⁶⁰, Auvray, soulignant qu'il ne fut qu'un demi-succès du fait que la moisson n'était pas mûre, sous-entend qu'elle l'est à présent, et qu'il est donc temps d'employer contre les protestants des moyens de plus grande ampleur. Toutefois, la légitimité du recours à la violence n'est que sous-entendue, et il n'est pas dit si c'est le roi ou les catholiques qui doivent porter le fer contre les huguenots. Auvray ne franchit donc pas le pas le plus téméraire, celui qui aurait consisté à légitimer le recours à une violence d'origine populaire contre les huguenots en reprenant l'argumentaire déployé par certains libellistes catholiques des années 1570, selon lesquels la Saint-Barthélemy était une initiative nécessaire face à l'incapacité du roi à les défendre de la menace protestante⁶¹. En publiant *L'enfer de l'advocat de Montauban* au début du règne de Louis XIII, l'auteur semble plutôt avoir espéré que Louis XIII percevrait la nécessité d'imiter Charles IX, de suivre les commandements divins et, en conséquence, de purger le royaume du mal protestant.

- 30 Un discours comparable s'observe dans *La Ligue renversee*, libelle que publie Jacques Maintov/ua vers 1615⁶². Dans ce texte très zélé, l'auteur indique notamment que les protestants se sont rendus coupables de l'ensorcellement de Charles IX⁶³ et énonce, à l'encontre de ces criminels, des propos d'une grande virulence : « Quels volleurs, gasteurs de chemins, brigands, meurtriers, larrons, assassins & parricides ont mieux gaigné la mort que ces detestables heretiques⁶⁴ ? ». C'est immédiatement après cette question rhétorique appelant de manière presque explicite à l'emploi de la violence contre les protestants qu'est convoquée la mémoire des massacres de 1572 :

Ils nous reprochent tousjours la S. Barthelemy. Et si ç'a esté eux qui l'ont
causee ? Car l'Admiral avoit amené des compagnies à Paris, qui durant le festin
des nopces du roy deffunct, avoient deliberé de tuer le roy & toute la noblesse
catholique, & se faire maistres de tout. [...] Ils disent que tous ceux qui ont
passé par la S. Barthelemy n'estoient pas coupables, je dis que si, car ils
estoient tous partisans & rebelles au roy.⁶⁵

- 31 Conformément au schéma de Sémelin, l'argument central en faveur de la violence exercée à l'encontre des protestants, qu'elle soit passée, présente ou future, est donc la légitime défense. De plus, la menace qui légitime l'emploi de la force afin de se protéger n'est pas seulement d'ordre politique, puisque Mantov/ua poursuit : « S'ils eussent exercé leur prétendue religion sans faire tort à personne & sans surprendre des villes & forteresses, comme ils ont fait, la justice ne leur eust esté si rigoureuse ; ils ont tousjours commencé des premiers, & si on leur a fait teste, qu'eust-on peu

faire de moins⁶⁶ ? ». S'appuyant abondamment sur le *pathos*, plusieurs récits très développés narrent ensuite des pillages d'églises, des meurtres de prêtres et des viols de religieuses⁶⁷. Dans les suites de *La Ligue renversée*, la légitimation de la violence par l'argument de la légitime défense conduit même Maintov/ua à défendre la Ligue de 1585-1594 : « Si les huguenots n'eussent point fait les diables, il n'eust point fallu de ligue, Mrs de Guyse & beaucoup d'autres ne fussent point morts ». C'est « à cause des mauvais faits des heretiques, cy dessus en partie mentionnez, que les princes catholiques [...] eussent [...] bon subject de faire fuir & sortir tous les huguenots de France » et qu'« il y avoit une juste occasion⁶⁸ » de fonder la Ligue. Sans ouvrir la voie à une violence antiprotestante entièrement populaire, Maintov/ua exploite la mémoire de la Saint-Barthélemy pour légitimer des actions contre les huguenots n'émanant pas exclusivement de l'autorité royale : il attribue les massacres de 1572 à un « nous » qui englobe potentiellement tous les catholiques et réinsère les mâtines parisiennes dans le même schéma que la Ligue catholique, mouvement fondé pour lutter contre le protestantisme mais qui se transforma en mouvement d'opposition frontale à Henri III. *La Ligue renversée* est donc un texte particulièrement zélé puisqu'il mobilise le souvenir des combats catholiques du XVI^e siècle, dont la Saint-Barthélemy, pour justifier implicitement des actions menées contre les protestants et par d'autres individus que le roi.

Conclusion

32 Dans les libelles publiés par les ligueurs et leurs épigones du XVII^e siècle, la Saint-Barthélemy est considérée comme un épisode historique qui ne diffère des autres ni par sa nature, ni par sa portée⁶⁹ : la démarche analogique avec laquelle elle est convoquée, par exemple pour étayer l'interprétation ligueuse du régicide d'Henri III par Jacques Clément ou pour comparer l'action de l'amiral de Coligny sous Charles IX et celle du prince de Condé au début du règne de Louis XIII, montre que les massacres de 1572 constituent avant tout, pour les libellistes zélés, un *exemplum* qui, comme des centaines d'autres, est mobilisable comme argument dans des types de discours très divers, autrement dit comme un événement dont tout auteur est autorisé à proposer une narration guidée par les besoins rhétoriques propres à sa situation d'énonciation. L'exploitation de la mémoire de la Saint-Barthélemy dans une démarche argumentative extrêmement courante nous renseigne triplement sur l'action politique des catholiques zélés. Premièrement, en ne présentant aucun argument destiné à prouver que les massacres constituent un exemple à suivre mais en les considérant d'emblée comme tels, ils montrent qu'être zélé, que ce soit dans les années 1580, 1610 ou 1620, c'est approuver l'emploi de la violence contre les huguenots. Deuxièmement, en mentionnant la Saint-Barthélemy, les libellistes du règne de Louis XIII transgressent le prescrit d'« oubliance » formulé par l'édit de Nantes. Comme ils justifient la première transgression (refuser la cohabitation avec les protestants, voire employer la violence à leur encontre) par la seconde, ils se positionnent comme des opposants intégraux à l'édit. Troisièmement, la rupture avec l'oubliance indique que les zélés du XVII^e siècle ont eu besoin de l'histoire de leurs devanciers du XVI^e pour, voire pour définir leur propre combat : pour eux, 1598 n'est en rien une coupure. Envisager d'un seul regard les imprimés polémiques produits par ces acteurs à la fin du règne d'Henri III et au début de celui de Louis XIII revient donc avant tout à écouter ce que ces textes nous disent.

Notes

1 Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525 - vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, t. 2, p. 585.

2 Pierre de L'Estoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. 2, 1592-1594, éd. Gilbert Schrenck et Xavier Le Person, Genève, Droz, 2014, p. 186.

3 Cité par Nicolas Le Roux, *Les guerres de Religion (1559-1629)*, Paris, Belin, 2010, p. 448.

4 Bernard Cottret, *L'édit de Nantes : 1598. Pour en finir avec les guerres de Religion*, Paris, Perrin, 1997.

5 À titre d'exemple, N. Le Roux, *op. cit.*, et Marck P. Holt, *The French Wars of Religion, 1562-1629*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, diffèrent quant au *terminus ad quem* mais choisissent tous deux de faire s'achever leur étude des guerres de Religion par la paix d'Alès.

6 Ma thèse *Une autre foi, une autre France. Les libelles imprimés par les catholiques zélés durant les guerres de Religion (1585-1629)*, soutenue à l'Université de Liège le 13 décembre 2023, a contribué à reconstituer l'action de ce groupe social, politique et religieux peu connu.

7 Paul-Alexis Mellet et Jérémie Foa, « Une "politique de l'oubliance" ? Mémoire et oubli pendant les guerres de Religion (1550-1600) », *Astériorion*, 15, 2016, *Après la guerre*, en ligne : <https://journals.openedition.org/asterion/2829>.

8 Soit, respectivement : un groupement catholique fondé pour contester les droits au trône de France du protestant Henri de Bourbon et ayant évolué vers un mouvement d'opposition au roi Henri III (1585-1594) ; la période durant laquelle Marie de Médicis, régente au nom de son fils, mène à bien le double mariage entre les monarchies française et espagnol tout en affrontant la révolte des princes de sang (1614-1615) ; une succession d'affrontements militaires dans diverses régions du royaume (Béarn, La Rochelle) dont la nature est tant politique que religieuse (1621-1629). Ces séquences sont celles sur lesquelles j'ai travaillé dans le cadre de ma thèse.

9 Denis Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance* (Paris, Fayard, 1994, en particulier p. 104 et 142) montre que, même dans l'immédiate après Saint-Barthélemy, aucun récit n'est exempt de lacunes ou de déformations consécutives aux enjeux idéologiques sous-tendant sa composition, ce qui explique pourquoi la « vérité de l'événement » a longtemps divisé les historiens.

10 Voir l'introduction à ce volume.

11 N. Le Roux, *op. cit.*, p. 517-518.

12 Paul-Alexis Mellet, *Les traités monarchomaques. Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite, 1560-1600*, Genève, Droz, 2008, p. 211-215 ; Hugues Daussy, « De Josias à Hérode : l'image de Charles IX dans la littérature réformée », dans Luisa Capodiecì, Estelle Leutrat, Rebecca Zorach (dir.), *Miroirs de Charles IX. Images, imaginaires, symboliques*, Genève, Droz, 2018, p. 143-145.

13 Denis Crouzet, « Théâtres de la cruauté. Hypothèses pour une anthropologie de la violence paroxystique au temps des guerres de Religion », *Sensibilités*, 2/3, 2017, p. 29-30.

14 D. Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy*, *op. cit.*, p. 510 ; D. Crouzet, « Théâtres de la cruauté », art. cit., p. 510.

15 *La vie et faits notables de Henry de Valois*, éd. Keith Cameron, Paris, Champion, 2003, p. 42.

16 *Ibid.*, p. 46.

17 Sur l'image de Charles IX chez ses contemporains zélés, voir Ariane Boltanski, « Charles IX ou le glaive contre l'hérésie. Les représentations du militantisme catholique à la fin des années 1560 et au début des années 1570 », dans L. Capodiecì, E. Leutrat, R. Zorach (dir.), *Miroirs de Charles IX*, *op. cit.*, p. 161-178.

18 *Ibid.*, p. 49. Sur la question de la (non-)participation du duc d'Anjou à la Saint-Barthélemy, voir dans ce volume les articles de Nadine Kuperty-Tsuret de Mathilde Bernard.

19 D. Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy*, *op. cit.*, p. 533-537.

20 *La vie et faits notables de Henry de Valois*, *op. cit.*, p. 81.

21 Florence Buttay, *Peindre en leur âme des fantômes. Image et éducation militante pendant les guerres de Religion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 120-121 observe ce phénomène dans des manuscrits ornés d'emblèmes composés par les élèves du collège de Clermont à Paris.

22 D. Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy*, op. cit.

23 D. Crouzet, *Les guerriers de Dieu*, op. cit., t. 2, p. 587-588.

24 *De l'excommunication & censures ecclesiastiques encourues par Henry de Valois, pour l'assassinat commis ès personnes de messieurs le cardinal & duc de Guyse*, Paris, Guillaume Bichon, 1589, p. 4-5.

25 *Ibid.*, p. 5.

26 Il sort des presses parisiennes d'Antoine Du Brueil, personnage au parcours ambigu : après avoir publié plusieurs libelles pour la Ligue parisienne dès 1588, il connaît une baisse d'activité dans les années 1610 et au XVII^e siècle mais continue de publier des imprimés, notamment polémiques, au zèle catholique équivoque.

27 *Avis donné au roy avant son depart sur les mauvais desseins des ennemis de son Estat*, Paris, Antoine Du Brueil, 1615, p. 5.

28 De 1614 à 1615, Condé et une partie de la haute noblesse se retirent de la cour et entreprennent diverses actions contre Marie de Médicis quand celle-ci cesse de leur verser de généreuses pensions (Caroline Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, 1588-1646. Exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII^e siècle*, Paris, Champion, 2008, p. 132-193).

29 *Avis donné au roy*, op. cit., p. 5-9, citation p. 8.

30 *Ibid.*, p. 8-9.

31 *Ibid.*, p. 14.

32 Dans une déclaration datée du 27 août, et reprenant ce qu'il avait annoncé devant le Parlement de Paris le jour d'avant, Charles IX affirme avoir commandé l'exécution de Coligny pour prévenir une conspiration contre lui et « pour cause aucune de religion ». Il rappelle au passage son désir de faire respecter les édits de pacification qu'il a promulgués. *Declaration du roy sur la mort de l'Admiral, ses adherans et complices*, cité par Arlette Jouanna, *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007, p. 146. Voir aussi A. Boltanski, art. cit., p. 173-174.

33 Cité par Denis Crouzet, « Louis Dorleans ou le massacre de la Saint-Barthélemy comme un "coup d'etat". À propos d'un manuscrit inédit », dans Jacques Le Brun et Ouzi Elyada (dir.), *Conflits politiques, controverses religieuses. Essais d'histoire européenne aux 16^e-18^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, p. 79. D'après le chercheur, les catholiques considèrent que Dieu « a manifesté de manière vertigineusement merveilleuse au royaume de France son amour et sa protection », que « la Saint-Barthélemy est avant tout l'œuvre de Dieu, elle est advenue parce qu'elle ne pouvait qu'advenir ; elle a été l'instant d'une réalisation prophétique de Dieu », que « c'est un prodige qui signifie les grâces de Dieu » (p. 84, 91 et 93).

34 Jean Dorat, « In Gasparem Colinæum dum viveret Galliaë thelassiarcham », 1586, cité par Claire Esnault, « Concini fantôme de Coligny ? Une filiation insolite », dans Bernard Teyssandier (dir.), *Le Roi hors de page et autres textes. Une anthologie*, Reims, Éditions et Presses universitaires de Reims, 2013, p. 430-431. Sur l'auteur, voir Christine de Buzon et Jean-Eudes Girot (dir.), *Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, Genève, Droz, 2007.

35 Sur la signification du terme « politiques » dans le contexte de la Ligue, voir Emma Claussen, *Politics and 'Politiques' in Sixteenth-Century France. A Conceptual History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.

36 *La contrepoison contre les artifices et inventions des politiques & autres ennemis de la religion catholique*, Paris, Antoine Le Riche, 1589, p. 17-18.

37 Serviteur envoyé par le grand prêtre Caïphe pour arrêter Jésus au Jardin des Oliviers, et dont saint Pierre coupa une oreille (Mt 26, 51-52, Mc 14,47, Lc 22,49-51 et Jn 18, 10-11).

38 *Le fleau de Henry, soy disant roy de Navarre. Par lequel avec vives raisons il est chassé de la couronne de France, qu'impieusement et tyranniquement il se veut usurper*, Paris, Guillaume Chaudière, 1589, p. [47].

39 Mario Turchetti, « Une question mal posée : l'origine et l'identité des Politiques au temps des guerres de Religion », dans Thierry Wanegffelen (dir.), *De Michel de l'Hospital à l'édit de*

Nantes. *Politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002, p. 376-378.

40 La similitude entre les deux événements a été exploitée par les protestants pour souligner qu'Henri III a été puni par là où il avait péché puisqu'« il mourut dans la chambre mesme où il avoit faire conclure le massacre de la Saint-Barthélemy » (Louis Maimbourg, *Histoire de la Ligue*, t. 2, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1683, p. 208).

41 Après le régicide d'Henri III, les ligueurs indiqueront qu'« il faut donc maintenant mettre à mort le béarnais, par droit divin parce que l'Écriture le prescrit. Et aussi par droit humain, parce que l'esprit de vengeance de la Saint-Barthélemy l'anime et qu'il rêve de torturer à mort tous les bons catholiques » (D. Crouzet, *Les guerriers de Dieu*, op. cit., t. 2, p. 477).

42 Ce « déplacement de l'obéissance » est au cœur de la pensée politique de la Ligue : Denis Crouzet, « Le devoir d'obéissance à Dieu : imaginaires du pouvoir royal », *Nouvelle revue du XVI^e siècle*, 22/1, 2004, « Métaphysique et politique de l'obéissance dans la France du XVI^e siècle », p. 43-45, citation p. 45.

43 Voir Yvonne Cazal. *Les voix du peuple*, « *Verbum Dei* ». *Le bilinguisme latin-langue vulgaire au Moyen-Âge*, Genève, Droz, 1998. Remerciements à Tatiana Debbagi Baranova et à Annick Delfosse.

44 *La trompette du Salut, aux huguenots de ce temps*, s.l., s.n., 1622, p. 10-11. J'ai traduit et légèrement adapté le texte du psaume 95, en latin dans le texte.

45 D. Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy*, op. cit., p. 535.

46 *Ibid.*, p. 489-491 ; Barbara Diefendorf, *The Saint Bartholomew's Day massacre. A Brief history with Documents*, Boston et New York, Bedford et St. Martin's, 2009, p. 4-32 ; A. Jouanna, op. cit., p. 160-161 et p. 176.

47 Jacques Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Points, 2012, p. 86-87.

48 Yann Rodier, *Les raisons de la haine. Histoire d'une passion dans la France du premier XVII^e siècle (1610-1659)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 175-181.

49 Jean Auvray, *Œuvres poétiques complètes*, introduction, édition et notes de Sandra Cureau, Paris, Hermann, 2018. Cureau souligne que les contours de la biographie d'Auvray sont globalement mal définis (p. 7-31), mais qu'il a été proche de certains milieux dévots (p. 32-36) et qu'il se positionne comme un partisan de Marie de Médicis dans son projet de mariages espagnols et la répression de la révolte condéenne, ce qui fait de lui à la fois un anti-protestant et un partisan de la concorde nationale (p. 37-38).

50 *Ibid.*, p. 297. En 1623, le libelle est inséré dans *Le banquet des muses*, volume rassemblant toute l'œuvre profane d'Auvray.

51 *Ibid.*, p. 307.

52 *Ibid.*, p. 308.

53 Voir, à ce sujet, l'article de Frank Lestringant dans ce volume.

54 S. Cureau, op. cit., p. 308.

55 « Et quoy ! bruler maisons, piller & brigander, / Tuer, assassiner, par force commander, / N'obeir plus aux roys, amasser des armées, / Appelez vous cela Eglises reformees ? » (Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, éd. Paul Laumonier, Paris, Société des textes français modernes, 2015, t. 4, p. 37). Remerciements à Andrea Frisch.

56 Andrea Frisch, « Les *Discours* de Pierre de Ronsard : une poétique de l'oubli ? », *Tangence*, 87, 2008, p. 47-61.

57 Daniel Ménager, *Ronsard. Le roi, le poète et les hommes*, Genève, Droz, 1979, p. 187-274 ; Jacques Pineaux, *La poésie des protestants de langue française. Du premier Synode national jusqu'à la proclamation de l'Édit de Nantes (1559-1598)*, Paris, Klincksieck, 1971, p. 178-227. Remerciements à Julien Goeury. Sous la direction de ce dernier, Kévin Hemery prépare actuellement une thèse intitulée : *Les « Discours des Misères de ce Temps » de Pierre de Ronsard et leurs répliques : histoire, réception, réécriture (1562-1629)*.

58 François Charbonnier, *La poésie française et les guerres de Religion (1560- 1574). Étude historique et littéraire sur la poésie militante depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à la mort de Charles IX*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 [1920], p. 13-56. Pour une actualisation du positionnement politique de Ronsard, voir Tatiana Debbagi Baranova, « Poésie officielle, poésie partisane pendant les guerres de Religion », *Terrain*, 41, 2003, p. 15-34 ; A. Frisch, art.

cit.

59 S. Cureau, *op. cit.*, p. 308-309.

60 D. Crouzet, *La nuit de la Saint-Barthélemy*, *op. cit.*, p. 537-538.

61 A. Jouanna, *op. cit.*, p. 160-161.

62 L'absence de page de titre nous prive de toute indication bibliographique. L'auteur, nommé sur la dernière page de texte, n'a pas pu être identifié. Il répond à *La Ligue ressuscitée*, libelle paru lui aussi sans page de titre et, donc, à une date inconnue, qui défend Condé et critique l'influence des Guises sur la politique de Marie de Médicis.

63 « Ils [le] firent mourir d'une estrange façon : voyez comment ils trouverent moyen par un sorcier & magicien de faire une statue de cire à la semblance du roy, & la mettant chaudement à mesure qu'elle diminoit, le corps du roy diminoit aussi, & mourut à la consommation de ladite statue, au grand regret & perte des bons François » (Ja. Maintova, *La Ligue renversee*, s.l., s.n., [1615], p. 8).

64 *Ibid.*

65 *Ibid.*

66 *Ibid.*, p. 9.

67 *Ibid.*, p. 9-11.

68 *Ibid.*, p. 15.

69 De même que, si elle « constitue une rupture chronologique essentielle à l'échelle du règne [de Charles IX], tel n'est pas le cas au sein de la polémique catholique radicale » (A. Boltanski, art. cit., p. 162).

Pour citer cet article

Référence électronique

Alexandre Goderniaux, « La juste vengeance de Dieu et du roi. La Saint-Barthélemy comme argument en faveur de la violence religieuse dans les libelles catholiques zélés (1585-1629) », *Études Épistémè* [En ligne], 45 | 2024, mis en ligne le 06 novembre 2024, consulté le 17 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/episteme/18996> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/12v7p>

Auteur

Alexandre Goderniaux

Alexandre Goderniaux est docteur en histoire. Il a soutenu une thèse intitulée « Une autre foi, une autre France. Les libelles imprimés par les catholiques zélés durant les guerres de Religion (1585-1629) » à l'Université de Liège en 2023. Après avoir été boursier du Fonds pour la recherche en sciences humaines (FNRS, 2020-2023) et doctorant invité au centre Roland-Mousnier (Sorbonne Université, 2021-2022), il travaille actuellement comme postdoctorant FNS aux Universités de Neuchâtel et de Lille dans le cadre du projet « Capturing the Present in Northwestern Europe (1348-1648): A Cultural History of Present Before the Age of Presentism ». Il poursuit également des recherches sur les imprimés d'actualité des XVI^e et XVII^e siècles en tant que chercheur associé au service Histoire de la Bibliothèque nationale de France.

Droits d'auteur



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.